



## VISITE - Elus, construisez et rénovez en Bois des Alpes !

Le 17 octobre 2023, de 9h15 à 12h30

### ORDRE DU JOUR

Formateur : Caroline GALLES, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, Ets Boulot SARL, Association Bois des Alpes

**Objectif général :** Intégrer des bois certifiés Bois des Alpes dans les projets de construction et de rénovation publics

**Objectifs opérationnels :** Savoir valoriser le Bois des Alpes dans une construction - Mobiliser les moyens techniques et financiers disponibles – Comprendre la filière de production de Bois des Alpes

9h15-9h30	<b>Accueil des participants</b>
9h30 – 9h45	<b>Présentation de la visite</b>
9h45 – 11h00	<b>Pourquoi et comment valoriser le Bois des Alpes dans les bâtiments ?</b> Quel intérêt pour les communes de faire appel au Bois des Alpes ? Etat des lieux de la filière Être accompagné dans son projet de construction en bois local
11h00 – 12h15	<b>Les coulisses d'un projet de construction en Bois des Alpes : visite de l'entreprise de charpente Boulot</b> Présentation de l'entreprise, témoignage du chef d'entreprise (histoire, valeurs, marchés, certification...) Visite de l'entreprise et découverte des outils de production
12h15 – 12h30	<b>Clôture et verre de l'amitié</b>

## LIEU DE RENDEZ-VOUS

**Salle du Marché Couvert (à côté de la mairie)**

**17 avenue Charles de Gaulle,**

**05120 L'Argentière-la-Bessée**



## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter  
**Estelle Chenu au 07 57 46 04 59**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Retours d'expérience
- Visite
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants



## INTERVENANTS ET PARTENAIRES DE LA VISITE



## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait par retour du bulletin réponse à l'adresse email suivante : [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org) . Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette visite est fixée au **13/10/2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA VISITE

En cas d'annulation de la visite, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie agents des collectivités, professionnels en charge des dossiers forestiers, bâtiments, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### EVALUATION DE LA VISITE

Un questionnaire d'évaluation devra être renseigné à l'issue de la visite.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

### COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

[contact05@communesforestieres.org](mailto:contact05@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Laura Chantoin, [laura.chantoin@communesforestieres.org](mailto:laura.chantoin@communesforestieres.org) ou 04 42 65 43 93.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

### Avec le soutien financier de :

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



**COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES**

Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41

[contact05@communesforestieres.org](mailto:contact05@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)